

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'Environnement (arrêté N° **1/2017/0671** du 1^{er} juin 2018) a délivré l'autorisation à **GUARDIAN LUXGUARD II S.A.** pour l'extension de la ligne de fabrication de verre laminé à Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du 6 juin 2018 au 16 juillet 2018

Bettembourg, le 5 juin 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communal p.d.



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

